

ess  
France



FOCUS D'ESS FRANCE

# Orienter l'investissement pour changer l'entreprise

AVEC LE  
SOUTIEN DE

*aéma*  
G R O U P E

“

*La transformation en profondeur de notre modèle économique ne pourra se faire sans une réorientation de l'investissement.*

”

**Jérôme SADDIER**

## Édito

L'ESS fait partie des conditions d'un « futur désirable » qui reposera sur une économie plus orientée vers les besoins humains, qui prendra sa part des enjeux de la transition écologique, qui incarnera un autre rapport au travail, et qui enrichira la démocratie. Ces attentes nous obligent. Individuellement et collectivement. Dans nos comportements, dans nos engagements et dans nos organisations. Les enjeux du pays nous concernent dans l'ESS plus que jamais.

Face à la crise que nous traversons, la conviction de notre utilité n'aura fait que se renforcer, l'ESS permettant de faire vivre la solidarité jusqu'au dernier kilomètre, assurant la réponse aux besoins essentiels de nos concitoyens, et s'appuyant (plus fortement que le reste de l'économie) sur l'emploi pour relancer les activités interrompues par la pandémie.

L'ESS permet d'apporter des réponses multiples, adaptées et innovantes, aux enjeux sociaux et environnementaux. Cette approche pluridimensionnelle doit permettre d'influencer toute l'économie, d'ESSiser le modèle actuel dont chacun peut constater l'insoutenable. L'ESS est la norme souhaitable de l'économie de demain, à condition d'agir dès aujourd'hui.

Lors du congrès de l'ESS, ESS France a souhaité mettre un focus sur plusieurs défis auxquels nous sommes confrontés. Les livrets thématiques qui en ressortent ont pour buts de rendre visible l'expertise et les possibilités offertes par l'ESS et de permettre de faire émerger des leviers d'actions afin d'irriguer le débat public en période électorale mais également de fournir des objectifs de long terme, communs à toute l'ESS.

La transformation en profondeur de notre modèle économique ne pourra se faire sans une réorientation de l'investissement. Une inflexion d'une norme de la finance jusque-là principalement concentrée sur le court terme et la rentabilité commence à se faire sentir, la réglementation européenne tend à aller dans ce sens avec ses projets de taxonomie, et le volume montant des investissements responsables (solidaire, impact, etc.) en est une illustration. L'ESS doit permettre de fixer les critères et la cible à atteindre au risque d'être dissoute dans un ensemble ne garantissant plus l'exigence qu'elle porte, voire dérape vers du Greenwashing. Cela induit de caractériser un modèle d'investisseur responsable, ainsi que de devenir la norme de l'investissement durable de demain. Comment l'investissement peut-il être moteur de changement du modèle des entreprises ? Face à l'émergence de la finance responsable ou à impact, comment faire de l'ESS le centre de gravité du modèle d'entreprise à soutenir ? Telles sont les interrogations auxquelles nous souhaitons apporter des réponses via les prises de parole de ces livrets.



**Jérôme SADDIER**  
Président d'ESS France



## ESS France

ESS France est la voix de référence de l'économie sociale et solidaire. Elle fédère les organisations nationales représentant les différentes formes statutaires de l'économie sociale et solidaire (ESS) ainsi que les Chambres Régionales de l'ESS, et toute autre personne morale, de type fédération, réseau, collectif ou regroupement de niveau national qui souhaite s'investir dans ses activités. Depuis les territoires, jusqu'à l'échelle européenne et internationale, ESS France souhaite contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire dans toutes ses dimensions.

ESS France existe depuis une vingtaine d'années et bénéficie depuis la loi du 31 juillet 2014 d'un agrément la reconnaissant comme structure représentative de l'ESS à l'échelle nationale.

## Des livrets pour s'interroger sur les grands défis auxquels l'ESS doit répondre

En 2020 et 2021, ESS France a engagé une démarche inédite et ambitieuse visant à fédérer ceux qui font l'ESS autour d'une déclaration d'engagement exprimant les raisons d'agir de l'ESS pour une République sociale et solidaire. Faisant suite à une tribune publiée par Jérôme Saddier, président d'ESS France, en mai 2020, cette démarche participative a abouti en décembre 2021 au premier Congrès de l'ESS, souhaitant répondre à l'ambition affirmée pour l'ESS de penser « plus grand qu'elle-même ». Les travaux du congrès, appuyés sur la conviction d'une ESS comme pilier du modèle démocratique et social républicain, ont permis d'aborder divers sujets sous un angle nouveau et de penser de nouveaux horizons de son développement et de ce qu'elle peut apporter pour orienter le progrès dans toutes ses dimensions.

Ces livrets sont la traduction de cette volonté de capitalisation des travaux engagés. Ils donnent la parole aux acteurs clés experts des thématiques identifiées que ce soit à l'échelle territoriale ou encore nationale et même internationale. Ils pourront alimenter utilement les décideurs qui veulent s'en saisir pendant ou après les échéances électorales de 2022. Plus largement ces livrets souhaitent inspirer toutes celles et ceux qui veulent s'impliquer dans la transformation de ce monde et faire en sorte que « les jours d'après soient les jours heureux » ainsi que le formulait le texte fondateur de la démarche.

## Carte d'identité d'ESS France

### ESS FRANCE, TÊTE DE RÉSEAU DE L'ESS

Toutes les structures de l'ESS représentées



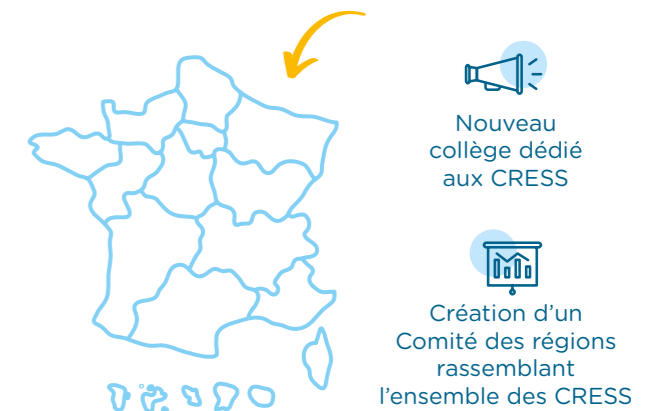
L'ESS, implantée dans l'ensemble des secteurs d'activité



### LES 4 COLLÈGES



### UNE PLACE PLUS GRANDE AUX TERRITOIRES



### UNE ATTENTION À LA DÉMOCRATIE ET AU RENOUVELLEMENT



Engagée pour les ODD

contact@ess-france.org  
www.ess-france.org

## Présentation de la thématique

### RÉGULER L'INVESTISSEMENT, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Au regard notamment du volume conséquent d'actifs qu'il draine, l'investissement public et privé est un levier incontournable du changement en profondeur du fonctionnement de notre économie. Il est nécessaire d'interroger les normes de l'investissement, afin qu'elles se rapprochent des caractéristiques des entreprises et organisations de l'ESS.

Ces changements peuvent trouver des réponses via l'instauration d'une nouvelle régulation publique mais également en appui à la volonté des financeurs de sortir du seul objectif de forte rentabilité de court terme. Il pourrait s'agir concrètement de valoriser les caractéristiques extra-financières des placements ayant des conséquences positives sur l'humain et son environnement en inversant les critères d'évaluation.

Et si la pérennité et la finalité de l'investissement devenait la norme de l'investissement de demain ?

#### RÉORIENTER LA RENTABILITÉ DE COURT TERME VERS LA DURABILITÉ ET LA RESPONSABILITÉ.

Les pratiques d'investissement sont principalement fléchées vers des produits financiers caractérisés par une recherche de maximisation de la rentabilité immédiate. Cela a de multiples conséquences tant sur les objectifs que se fixent les entreprises pour capter l'investissement : maximiser la lucrativité quoi qu'il en coûte à la société ; que sur les entreprises investisseuses : plutôt que

de financer leur appareil productif, la recherche et développement, les salaires, etc. les excédents sont confiés à des fonds d'investissement externes qui flèchent leur stratégie en fonction des objectifs de rentabilité, quel que soit le produit financier. La performance financière atteint aujourd'hui ses limites les plus criantes que la crise sanitaire les a d'autant plus soulignées : faiblesse de notre autonomie de production (masques, vaccin, médicaments), protection des dividendes au détriment de l'intérêt général et de la solidarité, etc.

## +33%

En 2020, l'encours des produits d'épargne solidaire a progressé de 33% par rapport à 2019 pour un total de **20.3** milliards d'euros.

Source : baromètre de la finance solidaire, FAIR

## 110

### MILLIARDS D'ÉPARGNE

La crise covid a d'ailleurs généré un surplus d'épargne de la part des ménages français avec un montant total record de plus de 110 milliards d'euros à la fin de l'année 2020.

Source : BANQUE DE France CER – Rapport sur l'épargne réglementée 2020 publié le 07/09/21

## 35

### MILLIARDS DE PRÊT POUR L'ESS

Les encours de prêts fléchés à partir du LDDS et du livret A destinés aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ont été estimés à 35 milliards d'euros en décembre 2020.

Source : Banque de France, Rapport sur l'épargne réglementée 2020

## 309

### MILLIARDS DANS LES FONDS ISR

C'est le total des encours détenus par 486 fonds labellisés ISR en France à la fin 2020.

Source : ABC de l'économie, la finance durable, Banque de France, octobre 2021

Les financements se concentrent ainsi sur une économie ultra lucrative, souvent risquée, et ce au détriment des enjeux sociaux, économiques et écologiques. L'Économie Sociale et Solidaire, parce qu'elle organise la limitation de sa lucrativité, et parce qu'elle construit son modèle d'entreprise sur la recherche d'un autre objectif que la seule répartition des bénéfices montre qu'**une autre performance est possible** : réduire le risque par la garantie d'une rentabilité économique sur le temps long en y associant une forte responsabilité sociale, écologique et citoyenne.

#### RÉGULER L'INVESTISSEMENT POUR CHANGER L'ENTREPRISE

Plus la financiarisation de l'entreprise est forte, plus c'est l'ensemble de sa stratégie qui en est modifiée. Le travail pourtant constitutif de l'essence même de la structure devient la variable d'ajustement en période de crise. La distribution des dividendes apparaît comme le but ultime de la croissance d'une entreprise. La conséquence est alors une progressive déconnexion entre la finance et les besoins des entreprises et des individus qui la compose.

Par sa gouvernance partagée et l'association des parties prenantes à la construction de ses stratégies, l'ESS se dote d'une protection naturelle contre l'appropriation par une minorité des objectifs de l'entreprise et propose une voie d'engagement collective faisant de l'entreprise un outil économique au service d'un projet. Par l'obligation de réinvestissement de la majorité de ses excédents, elle garantit une durabilité et une utilisation performante des bénéfices qu'elle dégage au service du développement de ses activités. L'ESS constitue ainsi une forme antinomique à la société capitaliste et ultra-lucrative, fondée sur un modèle de responsabilité et de durabilité.

### FAIRE ÉMERGER LE MODÈLE DE "L'INVESTISSEUR RESPONSABLE ET ENGAGÉ"

Face à l'augmentation des inégalités et au dérèglement climatique, l'ESS est à l'initiative de la construction d'un nouveau modèle de l'investisseur « responsable et engagé » prêt à accompagner les transitions vers l'Economie Sociale et Solidaire et porteur d'une exigence plus importante vis-à-vis de l'ensemble de ses comportements économiques. Les pouvoirs publics et les entreprises de l'ESS qui disposent de fonds de réserve sont à l'initiative et s'appuient de plus en plus sur d'autres ambitions de performance allant au-delà de la seule rentabilité financière des fonds investis.

Le changement est concrètement en cours, et de nombreux indicateurs permettent d'en identifier les traces :

- La réglementation des produits bancaires devient de plus en plus restrictive incluant le risque écologique et social au sein de la notation des produits financiers,
- Les fonds à impact et d'Investissement socialement responsables se multiplient affirmant un objectif autre que la seule performance financière,
- Les encours de la finance solidaire augmentent fortement illustrant une reconnaissance de plus en plus forte à la performance apportée par l'ESS.

### UN LIVRET POUR DONNER LA PAROLE AUX ACTEURS DE L'INVESTISSEMENT ET IDENTIFIER LES LEVIERS À ACTIVER POUR LA SUITE.

## LES ENJEUX

- ✿ *L'ESS doit permettre de définir la norme de l'investissement de demain.*
- ✿ *La transition écologique et solidaire s'accompagne inévitablement d'une réflexion globale sur la finalité de l'investissement. La rentabilité de l'investissement doit intégrer le coût réel pour la société (dépollution, vie du produit etc.)*
- ✿ *La régulation de l'investissement inclut une modification de notre perception de la temporalité. Dans l'esprit de celui qui fournit et de celui qui reçoit elle doit s'allonger si l'on veut pouvoir prendre en compte et répondre activement aux enjeux globaux qui s'inscrivent inévitablement dans le long terme.*
- ✿ *La finance doit renouer avec les enjeux concrets du quotidien pour rétablir la confiance des citoyens. Ce lien s'est distendu ces dernières décennies, en témoignage les signes de défiance vis-à-vis d'une financiarisation du système économique jugé hors-sol. La société civile exprime en effet de plus en plus son besoin de transparence et sa volonté de pouvoir agir directement à son échelle.*
- ✿ *L'orientation des actifs financiers vers des placements solidaires est une solution de régulation pour des investissements plus éthiques et plus durables. La prise de conscience citoyenne de ces enjeux et l'épargne historique liée au covid sont autant d'opportunités pour persévérer dans cette voie.*



Pascal Michard

## BIOGRAPHIE

M. Pascal Michard, Docteur en Médecine (Université Paris VII), ophtalmologiste, ancien chirurgien des hôpitaux, membre du Conseil d'Administration de Macif depuis 2011, Président de Mutavie et Vice-président en charge du pôle Finance Epargne de 2014 à 2019, élu Président du Groupe Macif en mai 2019, devient Président d'Aéma Groupe à sa création, le 07 janvier 2021.

## Le regard d'Aéma Groupe

### Pouvez-vous présenter Aéma groupe ?

Aéma Groupe est né de l'ambition partagée entre deux acteurs mutualistes, Macif et Aésio Mutuelle, de créer le premier Groupe mutualiste de protection français. Nous souhaitons apporter une réponse différente de protection aux assurés qui nous font confiance à toutes les étapes de leur vie, et quels que soient leurs besoins. Aujourd'hui, Aéma Groupe couvre 11 millions de personnes sur l'ensemble du territoire, dans les domaines de l'assurance dommages, de la santé, de la prévoyance, de l'assurance vie et de l'épargne.

Nous incarnons un Groupe qui concilie excellence technique et engagement social. La raison de l'ensemble de nos actions est la solidarité, consubstantielle du modèle mutualiste qui nous anime. Ainsi, nous mettons la prévenance au cœur de notre engagement. Nous voulons anticiper les risques ou les changements de situation aux différentes étapes et ainsi mieux accompagner les parcours de vie. Cela illustre notre conception singulière de notre métier d'acteur de la protection qui se traduit concrètement par une attention portée à l'autre, pas uniquement lorsque survient le

risque, mais en amont pour le prévenir, et en aval, pour accompagner nos sociétaires et adhérents au-delà de la simple réparation pécuniaire.

### À votre avis, quelle est la place de l'entreprise dans la société ?

L'entreprise s'inscrit dans un ensemble économique et social qui entraîne des interactions permanentes avec la société. De par ses produits, ses services, ses richesses mais aussi par les conséquences et les besoins de son activité, l'entreprise façonne la société. Si les relations entre l'entreprise et la société sont multiples, complexes et mouvantes, la crise sanitaire est venue remettre ces questionnements sur le devant de la scène. Or, si l'entreprise est très certainement l'une des sources du problème, elle en est également l'une des solutions.

“ Nous souhaitons apporter une réponse différente de protection aux assurés qui nous font confiance à toutes les étapes de leur vie, et quels que soient leurs besoins. ”

Alors que les attentes sociétales des citoyens s'expriment de plus en plus fortement, les pouvoirs publics et la société civile ne peuvent y répondre isolément. Nous sommes convaincus que les entreprises ont un rôle central à jouer pour construire une société plus juste, plus bienveillante et nous y prenons toute notre part. En ce sens, l'ADN d'Aéma Groupe repose sur des fondamentaux humains et nos actions sont portées par la confiance, l'accessibilité, l'utilité sociale et la gouvernance démocratique. Nous sommes engagés à apporter des réponses à nos sociétaires, notamment les plus fragiles, sur les enjeux de société comme la prévention, l'accès aux soins, les nouvelles mobilités. Nous portons également l'ambition de voir l'ESS grandir dans la société et conquérir de nouveaux secteurs pour porter la vision d'une économie plus responsable et inclusive. En effet, ces derniers mois sont venus, une nouvelle fois, nous rappeler à quel point les entreprises de l'ESS jouent un rôle d'amortisseur dans les temps

### Quelle est la place de la société dans l'entreprise ?

Pour renouer la confiance entre la société et l'entreprise il est nécessaire d'aller plus loin que les cadres législatifs existants aujourd'hui en pensant la société et l'entreprise sous forme de réciprocité. Il est nécessaire de passer d'une gouvernance par le profit à une gouvernance par la responsabilité. En résumé, il est primordial de faire entrer la société directement dans la gouvernance de l'entreprise.

Chaque entreprise devrait organiser sa gouvernance en intégrant quatre dimensions, financière, technologique, réglementaire et éthique, en les associant dans une logique de développement vertueux. En effet, la gouvernance ne doit plus opposer économie et éthique. Elle doit être le reflet d'une société ouverte, diverse et participative. Concrètement, il est nécessaire de faire entrer la société dans la gouvernance de l'entreprise.

“

Nous sommes convaincus que les entreprises ont un rôle central à jouer pour construire une société plus juste, plus bienveillante et nous y prenons toute notre part.

”

de crise en proposant une autre manière d'entreprendre et en trouvant des solutions innovantes pour résoudre des problèmes qui n'avaient pas de réponse. Ainsi, Aéma Groupe est un acteur pleinement engagé dans l'ESS avec l'objectif de développer une économie durable, capable de répondre au besoin de sens et aux aspirations des nouvelles générations : celles-ci, au-delà d'une communication « plus verte » ou « plus éthique », exigent désormais des preuves concrètes de la part des entreprises.

Cela signifie qu'il faut ouvrir les conseils d'administration à des représentants de la société civile et à ses parties prenantes pour éviter l'entre-soi des actionnaires.

En tant qu'acteur mutualiste, notre gouvernance repose sur un fonctionnement démocratique qui donne à chaque sociétaire et adhérent le pouvoir d'agir directement sur la gouvernance et sur l'avenir du Groupe. Au-delà des élections, nous mettons en place des consultations pour associer l'ensemble de nos parties prenantes. La Macif a notamment relevé ce défi en impliquant sociétaires, délégués et collaborateurs afin de définir sa raison d'être. Une démarche qui a suscité près de 74 000 contributions et qui incarne sa nature d'assurance mutualiste. Il est nécessaire de dépasser la communication en donnant des preuves de ce que nous faisons et nous sommes convaincus que cela passe par la construction collective de nos missions.

**Comment mettre l'investissement au service d'une société plus solidaire et plus responsable ?**

Nous portons une vision mutualiste et humaine de l'économie. Au-delà des impératifs réglementaires, il

“

*Nous devons pouvoir aligner les intérêts de l'entreprise et de ses dirigeants avec ceux de la société. En résumé, il faut mettre l'économie au service de l'humain et du bien commun.*

est primordial que les investissements des entreprises permettent de concilier le progrès social et économique ainsi que la protection de l'environnement et de la biodiversité. En finançant directement l'économie dite bas carbone, en soutenant des projets pour venir en aide aux plus fragiles et en intégrant le risque climatique dans leur planification stratégique, les entreprises ont la capacité d'agir pour un monde plus durable et solidaire.

En tant qu'acteur de l'ESS, pour Aéma Groupe il est nécessaire que les entreprises orientent leurs investissements dont les finalités sont l'intérêt général et l'utilité sociale. Nous en revenons à ce constat : l'entreprise est partie prenante de la société et la société est partie prenante de l'entreprise. Ainsi, si les éléments financiers ont permis un alignement entre les intérêts des dirigeants et ceux des actionnaires, nous devons pouvoir aligner les intérêts de l'entreprise et de ses dirigeants avec ceux de la société. En résumé, il faut mettre l'économie au service de l'humain et du bien commun.

”

Au sein d'Aéma Groupe, notre métier d'assureur mutualiste nous fait jouer un rôle clé dans le financement de l'économie et de prescripteur de l'épargne. Ainsi, nous contribuons au développement responsable, social et environnemental de l'économie réelle : 99% des 35Mds d'euros de nos investissements et participations sont labélisés ESG et plus de 13M€ sont fléchés directement en faveur du climat et de la biodiversité. De plus, grâce à notre modèle d'entreprendre non lucratif, nous pouvons déployer des fonds, des dispositifs ou des actions de solidarité comme en 2020 où, pour faire face à la crise sanitaire, plus de 100M€ ont été mobilisés.



**Paroles  
d'experts**

# Olivia Grégoire

SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉCONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

Rattaché au ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, le secrétariat d'État chargé de l'Économie sociale, solidaire et responsable met en œuvre la politique de développement de l'économie sociale, solidaire et responsable. Il promeut, à ce titre, les activités d'intérêt général ou d'utilité sociale qui y concourent, et encourage le développement de la performance extra-financière des entreprises.



## BIOGRAPHIE

Mme Grégoire est Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable (nommée le 20 juillet 2020) et députée de la 12<sup>e</sup> circonscription de Paris depuis 2017. Ayant travaillé dans de petites et grandes entreprises et dirigé son propre cabinet conseil en stratégie et développement, elle a toujours défendu les petites et moyennes entreprises qui sont le moteur du paysage économique français. Elle a présidé la commission spéciale du projet de loi Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) et elle a notamment lancé la plateforme Impact.gouv.fr, qui permet à toutes les entreprises volontaires, de la TPE au CAC 40, de publier leurs données de performance Environnementale, Sociale et de bonne Gouvernance (ESG).

## Comment favoriser un investissement qui soit plus tourné vers la transition écologique et solidaire ?

Il faut d'abord du volontarisme politique : quand le Gouvernement lance France Relance, il aurait pu se contenter de favoriser la reprise de l'économie. Or, il a souhaité également enclencher sa transformation. En dehors de l'effort fait sur les impôts de production qu'il est difficile de fléchir, l'ensemble des 100 milliards d'euros investissements sont tournés vers la transition écologique et solidaire en vue d'atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. De la même façon, France 2030 répond aux grands défis de notre temps, et en particulier celui de la transition écologique à travers un plan d'investissement sur des secteurs stratégiques. Il faut aussi souligner tout le travail que nous menons au niveau européen dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe (European Green Deal) ou avec les coalitions internationales qui visent à engager les fonds souverains, les fonds de capital-risque, les investisseurs institutionnels sur les objectifs des Accords de Paris.

## L'ESS ne permet en général pas de proposer aux investisseurs une forte rentabilité financière et capte donc moins d'investissement que le reste de l'économie. Dès lors, comment faire pour dépasser la simple appréciation des performances financières en privilégiant une approche intégrant les diverses externalités ?

C'est tout l'enjeu de la finance à impact : elle recouvre l'ensemble des investissements qui recherchent explicitement à la fois une rentabilité économique et la création d'un impact social et environnemental positif et mesurable. La finance à impact dépasse l'enjeu du financement de la seule économie sociale et solidaire.

Sur cette stratégie d'investissement, la place de Paris a un vrai leadership, que j'ai à cœur de renforcer, avec la mise en place d'une taskforce lancée en mars 2021 et animée par Finance for Tomorrow. Nous avançons avec des praticiens pour faire changer d'échelle ce marché sans compromettre l'intégrité de l'impact, et notamment certains de ses acteurs – comme la finance solidaire – qui vont plus loin encore ; c'est sans doute le défi le plus stimulant pour la finance durable ces prochaines années.

“

*Sur cette stratégie d'investissement, la place de Paris a un vrai leadership, que j'ai à cœur de renforcer, avec la mise en place d'une taskforce lancée en mars 2021 et animée par Finance for Tomorrow.*

## Vous avez lancé de nouveaux contrats à impacts, pouvez-vous nous expliquer ce que vous attendez de ce dispositif et comment vous envisagez de l'évaluer ?

Les contrats à impact sont une nouvelle forme de partenariat entre le public et le privé destinée à soutenir des projets sociaux et environnementaux innovants. Concrètement, un investisseur finance un projet et se voit remboursé quand ce projet atteint les objectifs d'impact fixés en amont. C'est un avantage pour les porteurs de projets, en particulier les associations. Tout le monde y gagne : l'État qui paie au résultat, le porteur de projet qui dispose ainsi d'un canal supplémentaire de financement, et bien sûr l'investisseur qui peut être remboursé avec un intérêt si le projet atteint tous ses objectifs. J'attends prochainement les conclusions d'une mission qui vise précisément à déterminer comment évaluer et massifier l'usage de ces contrats.

## L'épargne des particuliers a connu une nette augmentation, comment la mobiliser pour financer plus en avant l'Économie Sociale et Solidaire ?

Nous développons des leviers pour favoriser un investissement qui soit plus tournée vers la transition écologique et solidaire. D'abord avec la loi Pacte : depuis 2020, chaque produit d'assurance-vie ou d'épargne-retraite doit proposer au moins une unité de compte labellisée soit solidaire, soit verte soit ISR. À compter de janvier 2022, il devra proposer chacun de ces trois produits. En mai dernier, nous avons également rendu éligibles les titres associatifs à ces investissements solidaires. C'est une façon simple de permettre à tous les Français qui en disposent de donner du sens à leur épargne.

Soulignons enfin le développement du LDDS (livret de développement durable et solidaire) : depuis le 10 juin 2020, au moins 5% des encours du LDDS doit servir au financement de l'ESS (ce qui représente a minima 10 milliards d'euros) ; depuis le 1er octobre 2020, il est également possible aux détenteurs de ce livret de faire un don aux acteurs de l'ESS via leur LDDS (chaque banque devant disposer de 10 partenaires ESS au minimum). Et ces actions portent leurs fruits : la finance solidaire séduit de plus en plus de Français. En 2020, elle a, pour la première fois, dépassé le cap des 20 milliards d'euros d'encours, soit une hausse de 33%, à travers l'épargne salariale, les banques et l'investissement en direct.

“

*La finance solidaire séduit de plus en plus de Français. En 2020, elle a, pour la première fois, dépassé le cap des 20 milliards d'euros d'encours, soit une hausse de 33%.*

”



# Christophe Genter

DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE, BANQUE DES TERRITOIRES, GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

## Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés

### De quelle manière la Banque des Territoires intervient-elle dans le financement de l'ESS ?

La Banque des Territoires est un acteur de place de l'écosystème ESS, c'est-à-dire qu'elle intervient en appui du secteur, aux côtés d'un grand nombre d'acteurs de référence, et avec une force de frappe nationale (300 millions d'investissements sur 3 ans).

La Banque des Territoires finance l'ESS de deux manières : une intervention en investissement direct consistant à apporter des fonds propres et quasi fonds propres pour renforcer le haut de bilan des structures et leur permettre de se développer ; une double intervention intermédiée, soit à travers de l'investissement dans des fonds d'investissement à impact, soit à travers le financement de dispositifs de soutien à l'émergence et à la pérennisation des structures de l'ESS – citons parmi les plus connues le DLA, Dispositif Local d'Accompagnement porté par l'AVISE, ou encore l'association France Active, réseau de soutien à l'entrepreneuriat social au cœur des territoires, dont la Caisse des Dépôts est l'un des membres fondateurs.

La Banque des Territoires se mobilise aussi de manière « extraordinaire » lorsque le secteur est en crise : l'année dernière, nous nous sommes engagés à hauteur de 150 millions d'euros dans des fonds régionaux d'urgence ; nous avons débloqué une enveloppe de 15 millions d'euros pour le programme Relance Solidaire

de France Active ; et nous avons conçu de nombreuses modalités de soutien direct pour accompagner au mieux les structures les plus touchées – reports d'échéances, mesures de renforcement de la trésorerie, etc.

“

*Un investisseur responsable, c'est avant tout un investisseur qui ne se focalise pas sur la seule rentabilité financière et apprécie la performance globale d'un projet.*

”

### Comment sélectionnez-vous les structures ?

Nous investissons en direct dans des projets structurants, qui ont un impact social, territorial, ou environnemental, réel et mesuré dans les territoires. L'impact extra-financier est un critère essentiel, indispensable à notre intervention ; il est aussi important pour nous que la rentabilité financière du projet.

La Banque des Territoires investit dans le développement et le changement d'échelle : nous sélectionnons avant tout des structures qui ont fait leurs preuves de concept (POC) sur un territoire donné, et qui désirent soit renforcer leurs actions sur ce même territoire, soit essayer leur modèle innovant dans d'autres régions – voire dans la France entière !

Si nous ne faisons pas de distinction a priori sur la forme juridique de l'entreprise – statut n'est pas vertu – nous veillons cependant à ce que les principes de l'ESS soient bien inscrits dans les statuts des sociétés.

Enfin, dans nos investissements directs, nous avons sélectionné 5 secteurs prioritaires sur lesquels nous focalisons notre intervention : développement économique local, santé et médico-social, éducation et formation, inclusion numérique et transition alimentaire.

### Selon vous, qu'est-ce que devrait être un investisseur responsable ?

Un investisseur responsable, c'est avant tout un investisseur qui ne se focalise pas sur la seule rentabilité financière et apprécie la performance globale d'un projet : performance financière, certes, mais aussi son impact extra-financier sur des populations fragiles, certaines typologies de territoires, une région tout entière, voire un impact sur l'ensemble du territoire national.

Un investisseur responsable, c'est aussi un investisseur qui prend le temps de l'accompagnement, qui soutient le projet dans sa phase de structuration et dans sa réflexion stratégique pour lui permettre d'assurer sa pérennité ; en somme, un investisseur responsable ne se satisfait pas de son seul statut d'investisseur financier, mais doit profiter de son expérience passée pour accompagner au mieux les porteurs de projets.

“

*Un investisseur responsable, c'est aussi un investisseur qui prend le temps de l'accompagnement, qui soutient le projet dans sa phase de structuration et dans sa réflexion stratégique pour lui permettre d'assurer sa pérennité.*

”



#### BIOGRAPHIE

De formation Ingénieur, Christophe Genter débute sa carrière en 1997 dans le groupe Bouygues au sein duquel il évoluera durant douze ans à des postes d'ingénierie et de management. En 2008 il rejoint le groupe Caisse des Dépôts et intègre le Département Numérique en tant qu'investisseur dans les infrastructures et services numériques, avant d'être nommé en 2015 directeur adjoint de ce Département. Depuis 2019, Il occupe le poste de directeur du Département Cohésion sociale et territoriale, en charge des investissements dans les projets à impact social et territorial.

# Frédéric Tiberghien

PRÉSIDENT DE FAIR

FAIR (pour Financer, Accompagner, Impacter, Rassembler) est née en 2021 de la fusion entre Finansol, acteur historique de la finance solidaire, et l'iiLab, laboratoire chargé de soutenir l'innovation dans la finance à impact. Fédérateur des acteurs de la finance à impact social en France et pôle d'expertise français dans ce domaine à l'international, FAIR fédère plus de 110 entreprises solidaires, banques, sociétés de gestion, ONG, grandes écoles et personnalités engagées. FAIR gère un label, le label Finansol, qui distingue les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public. Plus de 160 produits sont aujourd'hui labellisés Finansol.

## Comment définiriez-vous l'impact ?

La notion d'impact peut aujourd'hui se référer à l'activité d'une entreprise ou d'un investisseur. L'impact est une externalité (effet collatéral d'une activité économique) positive voulue, le résultat d'une intention formalisée avant la décision d'investissement. L'impact doit par ailleurs être conçu comme étant net, c'est-à-dire comme la somme des impacts positifs et négatifs générés par un projet. Aujourd'hui, une entreprise peut générer de l'impact positif soit à travers une démarche de type responsabilité sociale et environnementale (RSE) (par exemple, pour réduire son impact négatif sur l'environnement), soit à travers le cœur même de ses activités.

Chez FAIR, c'est plutôt cette seconde démarche qui nous intéresse particulièrement car elle recouvre les projets d'utilité sociale financés par la finance à impact social.

## Finansol a récemment fusionné avec l'iiLab (Impact Invest Lab) pour constituer FAIR. Comment la finance à impact s'articule avec le label Finansol ?

L'Impact Invest Lab a été créé dans la foulée du G8 de Londres en 2014 pour promouvoir un nouveau type d'investissement : le contrat à impact social. Il s'agit de fonds privés permettant de préfinancer des innovations de politique publique, comme la lutte contre l'illettrisme ou le retour à l'emploi d'anciens détenus, mises en œuvre par des opérateurs sociaux. FAIR (à l'époque Finansol) s'est très vite intéressée à ce nouveau type de finance car il cible les investisseurs institutionnels (institutions de prévoyance, caisses

de retraites, fondations, etc.), une cible que nous souhaitons mieux sensibiliser à la finance solidaire et à la finance à impact social. Par ailleurs, cette finance oblige à mesurer très précisément l'impact des projets et donc de les sélectionner plus finement.

Dans le cadre de notre nouveau collectif élargi réuni au sein de FAIR, nous poursuivons ensemble trois objectifs :

- Maintenir le dynamisme de la finance solidaire en conservant ce qui fait sa force, notamment le label Finansol qui authentifie les produits solidaires, et en la rattachant désormais clairement à la finance à impact social ;
- Promouvoir la finance à impact social en France et s'inscrire dans sa dynamique internationale, forte depuis quelques années ;
- Animer en France un réseau fédérateur des acteurs de la finance à impact social.

“ Les citoyens cherchent à s'impliquer davantage et plus concrètement dans la transition écologique et sociale, en utilisant le placement de leur argent comme un levier. ”

## Quels instruments permettraient d'augmenter le volume de la finance solidaire ?

L'assurance vie, avec ses 1850 Mds€ d'encours<sup>1</sup>, est assurément un levier très puissant pour augmenter le volume de la finance solidaire. A partir de janvier, les assureurs ont l'obligation de présenter à tous leurs clients une unité de compte solidaire dans leurs contrats d'assurance vie multisupports. Nous avons aussi modifié le règlement du label Finansol pour pouvoir labelliser des contrats en euros qui voudraient devenir solidaire. Grâce à cette mesure que nous avons proposée dans notre Livre Blanc de 2017 et que le Parlement a votée, nous disposons d'un levier de croissance très puissant pour le futur, en permettant aux épargnants d'accéder à une gamme toujours plus large de produits financiers solidaires.

## Quels leviers identifiez-vous pour faire de l'investissement un outil de transformation de l'entreprise au service d'une transition de notre modèle économique, social et environnemental ?

La diffusion de la finance à impact social constitue l'un de ces leviers puisque les financeurs vont, à travers leur nouvelle métrique (rendement/risque/impact) pousser les entreprises à aller dans ce sens. Un autre des leviers les plus efficaces reste la transparence. Pour mieux orienter l'épargne et l'investissement des citoyens vers des projets à forte utilité sociale et/ou environnementale, nous devons proposer des outils partagés et lisibles susceptibles d'éclairer épargnants et investisseurs sur l'impact des financements accordés. En changeant certaines règles du jeu, en instaurant par exemple une taxonomie sociale aux côtés de la taxonomie verte au niveau européen, en encourageant les investisseurs à mettre en œuvre de vraies stratégies d'impact, nous contribuerons aussi à la transformation de notre modèle économique. La demande d'une finance plus verte et plus sociale est extrêmement forte, et elle continue de se renforcer. L'augmentation annuelle des encours d'épargne solidaire en est une illustration concrète. Les citoyens cherchent à s'impliquer davantage et plus concrètement dans la transition écologique et sociale, en utilisant le placement de leur argent comme un levier. Il est nécessaire de continuer à encourager cette demande de sens, tout en accompagnant la structuration d'une offre qui y réponde, avec des produits innovants et exigeants.

<sup>1</sup> Chiffres à fin août 2021 / source FFA /

<https://www.ffa-assurance.fr/etudes-et-chiffres-cles/la-collecte-en-assurance-vie-sur-les-8-premiers-mois-de-annee-n-jamais-ete>

“

L'impact doit par ailleurs être conçu comme étant net, c'est-à-dire comme la somme des impacts positifs et négatifs générés par un projet.

”



### BIOGRAPHIE

Après des études d'économie, de sciences politiques et de philosophie et un passage par l'ENA, Frédéric Tiberghien a occupé différentes fonctions au sein du secteur public (Conseil d'Etat, cabinet du Ministre des Affaires sociales puis de la Défense ; Commissariat général au Plan ; délégation interministérielle à l'économie sociale) ou dans des entreprises publiques ou privées. Membre honoraire du Conseil d'Etat depuis février 2019, il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont « La Protection des Réfugiés en France » ; « La course du temps » ; « Le travail, une chaîne sans fin ? », « Versailles, le chantier de Louis XIV ». Rapporteur général de la section du rapport et des études du Conseil d'Etat de 2007 à 2010, il est aussi l'auteur de rapports publics du Conseil d'Etat. En mars 2017, il publie, pour la Chambre française de l'ESS, un rapport sur le « Financement des entreprises de l'économie sociale et solidaire ». Il est président de FAIR depuis juin 2013 et membre du bureau ou du conseil d'administration de nombreuses associations ou fondations d'entreprise. Président-fondateur de l'ORSE en 2000, il connaît bien les thématiques de la RSE et de l'ISR.

# Denis Dementhon

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE FRANCE ACTIVE

Avec ses 42 associations territoriales, France Active s'appuie sur une expertise de stratégie financière et propose des financements qui sont à la portée de tous les entrepreneurs à toutes les phases de vie de leur projet. Pour bâtir leur stratégie économique et mobiliser des financements, France Active apporte, en complémentarité avec la banque, des prêts, qui sont notamment financés au moyen de l'épargne solidaire, et des garanties d'emprunts bancaires pour sécuriser et faciliter l'accès au crédit. Au quotidien, 650 salariés et de 2 500 bénévoles assurent l'activité de France Active sur le terrain afin de renforcer la structure financière des projets et contribuer ainsi à la pérennité des activités avec pour corollaire la création et sauvegarde d'emplois.



## BIOGRAPHIE

Urbaniste dans le cadre de la politique de la ville, puis chargé de mission au conseil national de l'Insertion par l'activité économique, Denis Dementhon rejoint le réseau France Active en 1997. Il a participé aux côtés de Claude Alphandéry, Président d'Honneur du réseau, puis de Christian Sautter, alors Président de France Active et désormais Président d'Honneur, au développement du réseau France Active sur l'ensemble du territoire national.

En 2011, il devient Directeur du développement territorial de l'association et assure l'animation des 35 Associations territoriales, les représentants de France Active en régions. Depuis février 2015, il est Directeur Général de France Active aux côtés de Pierre-René LEMAS, Président.

## Quels critères vous permettent de sélectionner les entreprises de l'ESS à accompagner ?

Être une entreprise de l'ESS, c'est agir avec plus d'ambition, d'exigence et de responsabilité. France Active, financeur solidaire, réseau associatif de l'ESS à lucrativité limitée et gouvernance démocratique, s'inscrit pleinement dans cette vision. Nous la portons au travers de nos actions en soutenant des pratiques d'engagement plurielles et globales qui réconcilient les transitions écologiques et justes sociales, les modes d'organisation et les territoires.

Tous les projets accompagnés par France Active sont ainsi analysés sous le prisme de cinq grandes dimensions : l'impact emploi, territorial, social, environnemental et le mode de gouvernance. Cette analyse est réalisée de manière qualitative et « sur-mesure » grâce à une grille d'évaluation adaptable aux spécificités des territoires et des projets et qui agit comme « révélateur d'engagement »

## Comment adaptez-vous votre accompagnement selon l'étape de développement de l'entreprise ?

Plus l'engagement est fort et global, plus l'offre de services proposée par France Active s'intensifie. Une offre organisée par PACTE autour de trois piliers : Financement, Conseil et Connexion.

Nous adaptons notre offre à la fois en fonction du stade de développement de l'entreprise (émergence, amorçage, changement d'échelle, rebond) mais aussi en fonction des modèles d'engagement.

Ainsi, France Active déploie des offres dédiées et adaptées aux besoins des entreprises de l'ESS, en tenant compte des modes d'organisation, des statuts juridiques qui les traduisent, de la lucrativité ou non-lucrativité. Le coût des services proposés par France Active et les exigences de retour sur investissement prennent en compte ces différents éléments.

L'objectif est d'apporter les moyens d'agir aux entreprises de l'ESS et leur permettre de développer leur projet, et surtout d'atteindre et de développer leurs impacts positifs.

“

*Nous pensons qu'investisseurs privés/publics et entreprises de l'ESS doivent avoir un objectif commun : Atteindre la meilleure performance sociale et écologique possible, servir les transitions.*

## Par quels moyens est-il possible de parvenir à une meilleure adéquation entre investisseurs privés/publics et les structures de l'ESS ?

A France Active, nous pensons qu'investisseurs privés/publics et entreprises de l'ESS doivent avoir un objectif commun : Atteindre la meilleure performance sociale et écologique possible, servir les transitions.

Une ambition collective qui nécessite aussi des engagements réciproques. De la part des entreprises de l'ESS, la mise en cohérence de leur stratégie de financement avec leur stratégie de développement, une meilleure compréhension et prise en compte des opportunités et contraintes de chaque levier de financement.

De la part des financeurs, France Active agit en tant que financeur engagé, avec pour objectif d'apporter des réponses financières adaptées aux entreprises de l'ESS. Cette ambition est portée en coopération avec tous ses partenaires publics et privés.

Pour atteindre cette ambition, France Active place l'innovation financière au cœur de son action, et développe un modèle économique et financier hybride au

service de l'impact avec tous les partenaires publics et privés (européens, nationaux et territoriaux).

## Quels leviers identifiez-vous pour faire de l'investissement un outil de transformation de l'entreprise au service d'une transition de notre modèle économique, social et environnemental ?

Les leviers pour faire de l'investissement un outil de transformation de l'entreprise au service d'une transition de notre modèle économique, social et environnemental doivent être pensés à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, continuer à permettre une réappropriation de la finance par les épargnants au travers de la promotion et de l'essor de la Finance Solidaire. Avec 5 milliards d'euros déposés sur des placements solidaires en 2020 par des épargnants engagés, la Finance solidaire poursuit sans relâche son développement. Les effets de la loi PACTE devraient soutenir cet engagement citoyen dans les années à venir.

France Active s'associe pleinement aux côtés de FAIR pour amplifier cette dynamique.

À France Active nous croyons aussi à la nécessité d'inventer de nouveaux instruments financiers, et des offres de conseils alignés avec les ambitions transformatives des entreprises de l'ESS. Être un financeur engagé, c'est accompagner les transformations en adaptant aussi son modèle d'action : mobiliser des partenaires au service d'un projet de long terme, développer la coopération avec des partenaires publics et privés. Un engagement collectif, donc, en résonance totale avec les valeurs de l'intérêt général et de l'ESS !

“

*Être une entreprise de l'ESS, c'est agir avec plus d'ambition, d'exigence et de responsabilité.*

”

# Jean-Pierre Grimaud

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE OFI

Choisir les acteurs qui créent de la valeur durable pour tous, c'est préparer l'avenir. Engagé pour une finance responsable depuis plus de 25 ans, le Groupe OFI est une référence de la gestion d'actifs et un des leaders français de l'ISR.

Créé en 1971, le Groupe OFI, qui fête ses 50 ans, gère 73 Mds€ d'encours à fin juin 2021 à la fois sur les actifs cotés et non cotés, pour le compte d'une clientèle institutionnelle et patrimoniale, française et internationale. Le Groupe dispose d'un ancrage historique dans l'économie sociale et solidaire. Ses principaux actionnaires sont la Macif et la Matmut.

## Qu'est-ce qu'un investissement responsable ?

L'investissement en général consiste à financer sous forme de prêts ou de capital des entreprises ou des activités en cherchant une performance financière. L'investissement dit « responsable » vise à intégrer dans les décisions d'investissement, en complément de la dimension financière, la prise en compte de critères extra-financiers ou la définition d'objectifs spécifiques relatif à l'environnement, au social ou aux bonnes pratiques de gouvernance. Il s'agit notamment de l'évaluation des pratiques de l'entreprise et son impact en matière d'environnement (gestion des déchets, recyclage, émission de gaz à effet de serre, mix énergétique...) de social (investissements solidaires, conditions de travail, formation, égalité des rémunérations, traitement du handicap...) et de gouvernance (rémunération des dirigeants, éthiques des affaires, séparation des pouvoirs, pratiques fiscales...). La prise en compte de ces bonnes pratiques permet d'avoir une meilleure compréhension de la valeur ajoutée de l'entreprise et sa pérennité à moyen/long termes, de mieux gérer les risques et de générer des impacts positifs durables pour la société.

## Les placements de demain seront-ils les mêmes qu'aujourd'hui ?

Les placements et l'épargne évoluent fortement sous l'impulsion réglementaire européenne et nationale mais également en fonction de la plus forte appétence des investisseurs pour l'investissement responsable.

La réglementation sur la finance responsable s'est fortement renforcée avec les objectifs suivants :

- Délaisser les secteurs qui contribuent au dérèglement climatique (charbon, énergie fossiles...) et réorienter les flux de capitaux vers les activités durables
- Gérer les risques financiers liés au dérèglement climatique, à l'épuisement des ressources naturelles et à la dégradation de l'environnement
- Encourager la transparence sur l'intégration des enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, normaliser les notions de finance responsable et développer une vision à long terme

Ces réglementations sont contraignantes et modifient d'une part l'offre de placements financiers et d'autre part les pratiques des entreprises.

En parallèle, l'appétence des investisseurs en faveur de l'investissement responsable se développe en intégrant une double dimension : d'une part donner du sens à son épargne, comprendre les impacts environnementaux et sociaux des entreprises dans lesquelles ils investissent et d'autre part rechercher une performance financière à long terme.

Ainsi, les placements de demain ne pourront plus ne pas tenir compte de la dimension extra-financière. Le très fort développement des placements responsables ces dernières années et l'accélération actuelle attestent de cette réalité.

## Vous avez évoqué la notion de « gestionnaire de placement avisé », qu'est-ce que cela signifie ?

Aujourd'hui un « gestionnaire de placement avisé » doit prendre un compte ces dimensions extra-financières dans la mesure où elles permettent d'enrichir l'analyse du potentiel des entreprises cibles, de mieux identifier les risques à moyen terme et ainsi de créer plus de valeur sur le long terme. Au-delà de la volonté d'investir en fonction de ses valeurs et ambitions en matière de finance responsable cela permet ainsi également de valoriser ses placements.

## Qu'avez-vous mis en place pour mesurer l'effet de votre investissement sur les entreprises qui en bénéficient ?

Le suivi et la mesure sont réalisés principalement selon trois axes :

- Le suivi et la mesure de l'amélioration de la notation extra-financière des entreprises concernées.
- Le suivi de la dynamique des entreprises sur des thèmes précis, avec des actions possibles de vote et d'engagement mises en place par OFI AM, notamment des campagnes auprès des entreprises pour qu'elles évoluent dans leurs comportements sur des thématiques telles que la lutte contre le travail des enfants, droits humains, la prise en compte du handicap, la biodiversité...
- Des mesures d'impacts et le suivi de leurs dynamiques dans le temps (quelques exemples : empreinte carbone, tonnes de CO<sub>2</sub> évitées, contribution aux objectifs de développement durable, tonnes de plastique recyclés, inclusion sociale...)



## BIOGRAPHIE

Diplômé de l'ENSAE et de la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion d'Angers, Jean-Pierre Grimaud débute sa carrière en 1986 au sein de la Banque Française d'Investissement (filiale du Crédit Mutuel) en tant que Responsable du Fixed Income.

Il a ensuite occupé des postes au sein de la CPR Gestion, de la HSBC Asset Management Europe avant de devenir en 2002 CIO et membre du Comité Exécutif de Swiss Life France.

En 2007, il est nommé Président de Swiss Life AM France et prend la Direction Générale de l'activité Gestion pour compte de tiers du groupe Swiss Life en 2011.

A la même période il a été Président du Conseil de l'AF2I (Association Française des Investisseurs Institutionnels). Depuis juin 2015 il a rejoint le Groupe OFI en tant que Directeur Général.

“

*Les placements de demain ne pourront plus ne pas tenir compte de la dimension extra-financière.*

”

# Delphine Lalu

DIRECTRICE DE LA RSE ET SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FONDATION D'ENTREPRISE, AG2R LA MONDIALE



## BIOGRAPHIE

Directrice de la Responsabilité sociétale et des Fondations du Groupe AG2R LA MONDIALE depuis 2010, Delphine Lalu a étudié le droit au King's College de Londres. Elle a présidé la Section des Activités économiques du Conseil économique, social et environnemental (CESE) de 2015 à 2021. Ses domaines d'intervention : RSE, développement durable, notation extra-financière, mesure d'impact, négociation avec les parties prenantes, philanthropie, finance solidaire et finance à impact, économie sociale et solidaire, paritarisme, mutualisme, relations institutionnelles, plaidoyer. Militante d'une économie sociale, alternative, territoriale et solidaire depuis 20 ans, elle est également impliquée dans de nombreuses organisations représentatives du secteur associatif, de la RSE et de la finance solidaire.

## AG2R LA MONDIALE

Les chiffres clés (au 31.12.2020)

COLLECTE BRUTE GLOBALE :

**27**

MILLIARDS D'EUROS

**132**

MILLIARDS D'EUROS  
D'ENCOURS SOUS GESTION

RÉSULTAT NET DE SGAM  
AG2R LA MONDIALE :

**222**

MILLIONS D'EUROS

FONDS PROPRES SGAM :

**8,5**

MILLIARDS D'EUROS

TRAJECTOIRE CLIMAT DES  
ACTIFS :

**3,5°C**

ÉMISSIONS DE CARBONE PAR  
MILLION D'EUROS INVESTIS :

**51**

TONNES ÉQUIVALENT CO<sub>2</sub>

MONTANT DES FONDS ISR :

**9,9**

MILLIARDS D'EUROS  
DONT 4,1MDC LABELLISÉS  
(LABEL PUBLIC ISR)

EFFECTIF GROUPE :

**11 151**

PERSONNES

MONTANTS REDISTRIBUÉS PAR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE :

**2,9**

MILLIONS D'EUROS  
EN AIDES INDIVIDUELLES POUR  
LES ASSURÉS (SOUS CONDITION  
DE SITUATION ET DE RESSOURCES)

**2,5**

MILLIONS D'EUROS  
INVESTIS AU TITRE DE  
L'INNOVATION SOCIALE

**2**

MILLIONS D'EUROS  
POUR DES PROJETS  
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL VIA  
LES FONDATIONS

NOTATION STANDARD & POOR'S :

**A PERSPECTIVE  
STABLE**

NOTATION VIGEO EIRIS

**59/100**  
CATÉGORIE « ROBUST »

Paroles  
d'acteurs

### En quoi votre gestion d'actifs répond-elle aux enjeux de responsabilité sociétale ?

La première mission du gestionnaire d'actifs que nous sommes c'est la sécurisation des actifs qui nous sont confiés sur le très long terme, car ces actifs constituent une part de la retraite de nos assurés. Cela dit, AG2R LA MONDIALE, et les différentes entités qui composent le Groupe, est sans conteste l'un des pionniers de l'investissement responsable, en raison notamment de sa gouvernance paritaire. Nous avons toujours considéré qu'il était aussi dans l'intérêt de nos assurés, et sous l'angle de notre responsabilité fiduciaire, de développer une bonne diversification, de prendre en compte les questions de gouvernance, de former nos gérants à la prise en compte de critères sociétaux pour mieux comprendre et mieux arbitrer.

Nos administrateurs ont été à l'origine du Comité Intersyndical de l'épargne salariale (CIES), nos équipes se sont impliquées très tôt et restent fortement mobilisées dans toutes les instances de place qui organisent et structurent la responsabilité sociétale d'entreprise, comme l'investissement responsable en France et en Europe.

Précurseur au début des années 2000 en matière de sélection ISR par la méthode « Best in class », nous avons accompagné les évolutions des doctrines, des méthodes et des outils d'analyse ISR dans le cadre du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et du Cercle des Investisseurs institutionnels de Novethic. Notre gestion d'actifs est structurée et pilotée selon un certain nombre de principes, elle répond à des objectifs de performance globale (financière, environnementale, sociale et de bonne gouvernance). Nous avons pris l'initiative de soutenir les recherches de Carbone 4 dès 2015 sur l'empreinte carbone des actifs et sur leur rôle en matière de réchauffement climatique. Nous travaillons avec des experts pour structurer notre dialogue avec les acteurs des secteurs les plus émetteurs en gaz à effet de serre. Nous exerçons scrupuleusement nos droits de vote. Et avons étendu les principes de l'investissement responsable à l'ensemble de nos portefeuilles.

Si la responsabilisation des acteurs de la finance est montée en puissance depuis vingt ans, l'Accord de Paris sur le Climat, la création du label public ISR, puis

la loi PACTE ont constitué un tournant. Nous vivons une accélération réglementaire phénoménale sous la pression des plus grands opérateurs du marché. Il ne suffit plus d'être sérieux et engagé, de piloter sa gestion d'actifs dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue ou de progrès. L'heure est à la rationalisation (taxonomique) et à l'industrialisation de la durabilité, à son intégration dans tous nos process, à la formalisation d'objectifs précis et mesurables, à la prise en compte dans nos modèles de risques et d'affaire des dimensions sociétales. Dans l'intérêt bien compris de l'assuré, la valeur créée par l'entreprise (quels que soient son statut et sa taille) doit désormais être appréciée en tenant compte de critères qui se précisent selon une approche dite de double matérialité. C'est vrai pour l'assureur et pour l'investisseur. Les conséquences opérationnelles qui en découlent sont importantes, la convergence des réglementations européenne et française aura pour effet, à plus ou moins court terme, une intégration de ces nouveaux risques et enjeux dans la relation entre l'assureur et l'assuré (rémunération des réseaux de distribution, information, devoir de conseil).

### Quels leviers identifiez-vous pour améliorer la contribution des investisseurs institutionnels au financement de la transformation des modèles productifs ?

Si la finance a un rôle à jouer pour accompagner le développement de l'économie, les investisseurs ne sont pas tout puissants, ils ne sont pas tellement capables de faire pression sur les émetteurs à un instant T. Ils ne « font » pas le marché. Ils interviennent en aval et pas en amont de la création des modèles. Il faut rester modeste. En revanche, notre poids compte sur le long terme : par nos arbitrages, par l'exercice de nos droits de vote et dans le cadre de coalitions d'actionnaires, par le dialogue bilatéral avec les émetteurs, par notre private equity, nous pouvons encourager les entreprises à accélérer leur mutation vers des modèles socialement équitables, plus économes au plan énergétique et environnemental. Avec la finance à impact et la finance solidaire, nous pouvons contribuer de manière plus opérationnelle à la création et à l'expérimentation de nouveaux modèles ou participer à la transformation des entreprises historiques, dès lors que le contrat d'objectifs est précisé et mesurable, que les méthodes d'analyse et d'évaluation sont efficaces, que les intentions des opérateurs sont claires et traduites en feuilles de route à 10 ans.



### Comment pensez-vous soutenir le développement et la consolidation des acteurs de l'ESS dans cette période de transition ?

Bien sûr, nous soutenons le plaidoyer et les actions de la finance solidaire (Fair-Finansol, France Active, les Cigales, et d'autres). Nous encourageons la consolidation des statuts et des outils de financement les plus adaptés au développement des sociétés de personnes quel que soit leur but (lucratif ou non), qu'elles interviennent dans le cadre du marché ou pour l'intérêt général. Nous sommes attentifs à préserver la diversité entrepreneuriale au sein même de l'ESS, et recommandons à nos instances professionnelles de se battre sur tous les fronts en même temps à une échelle européenne, au plan national et local.

En parallèle, il me semble que l'ESS a besoin de rassembler ses forces pour prendre toute sa place dans la transformation des modèles productifs, pour proposer des solutions utiles à la transition juste (cf. les travaux de l'ORSE, du Labo de l'ESS, de la Fonda). Pour cela, elle doit structurer des feuilles de route stratégiques répondant à des grandes catégories de besoins : logement/habitat, transports et mobilités, énergie, communications, santé, agriculture et alimentation, économie circulaire (déchets), formation (etc).

Nous sommes confrontés à une situation particulière : les acteurs de l'ESS ont été les premiers à prendre en considération des besoins fondamentaux comme socle de leur projet politique et économique. Ils sont les seuls à pouvoir intervenir à la maille la plus fine de l'économie, ils savent traiter le « dernier kilomètre » et le tout premier besoin. Or, cette capacité fondée sur la dissémination, l'agilité et le caractère artisanal de leurs modes de fonctionnement est tout autant une force qu'une fragilité.

Pour rester eux-mêmes et être en mesure de répondre à une augmentation potentiellement vertigineuse des besoins, les acteurs de l'ESS n'ont pas d'autre choix que de travailler en réseau et en coopération, à l'échelle de territoires de vie, et de prendre leur place dans le cadre des filières aux côtés des autres acteurs de l'économie. AG2R LA MONDIALE est très ancré dans les branches professionnelles et dans les territoires. Avec la Fondation du Groupe, en mobilisant d'autres fondations amies, nous pourrions accompagner cette mise en réseau des acteurs de l'ESS. L'enjeu étant moins le passage à l'échelle des organisations par la marque que le soutien à l'implémentation des acteurs, des outils et des principes de l'ESS dans tous les secteurs de l'économie, à toutes les échelles. En cela, nous rejoignons bien les orientations stratégiques portées par Jérôme Saddier, le président d'ESS France.

# Laurence Ruffin

PRÉSIDENTE DE COOPVENTURE



## BIOGRAPHIE

Diplômée de l'ESSEC, Laurence Ruffin débute sa vie professionnelle dans le conseil en stratégie puis choisit de s'orienter vers l'ESS en intégrant l'Union Régionale des Scop Rhône-Alpes. En 2009, elle devient PDG de la Scop grenobloise Alma, un groupe de 170 personnes impliqué dans l'édition de logiciels et les services numériques. Fortement investie dans le Mouvement Scop, Laurence Ruffin est vice-présidente de l'UR Scop Auvergne-Rhône-Alpes et membre du Bureau National. Elle est aussi Présidente du Conseil de Surveillance de la SCIC French Tech in the Alps et Présidente de la société d'investissement CoopVenture.

## COOPVENTURE

Les chiffres clés

MARS  
2021

CRÉATION DE COOPVENTURE

4,4

MILLIONS D'EUROS  
DOTATION DE LA PHASE  
PILOTE

150 à 300k€

APPORT DE COOPVENTURE  
AU CAPITAL DE CHAQUE  
ENTREPRISE FINANCÉE

40

EMBAUCHES PRÉVUES  
PAR LES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES  
SUR CES 5 PROCHAINES ANNÉES

14

EXPERTS MEMBRES  
DU COMITÉ  
D'INVESTISSEMENT

10 à 15

ANS  
D'ACCOMPAGNEMENT

7

ACTIONNAIRES  
PUBLICS ET PRIVÉS

130

PROJETS RENCONTRÉS  
SUR L'ANNÉE

10

PROJETS EN COURS  
D'ÉTUDE APPROFONDIE

## PRÉSENTATION

CoopVenture est une société de financement et un accélérateur de startups coopératives et éthiques. Elle a été fondée par un partenariat innovant entre le mouvement des SCOP, French Tech in the Alps et Alma, pour répondre au besoin des entrepreneurs du numérique de développer rapidement leur entreprise sans pour autant être contraints de la revendre.

## Comment les fonds que vous avez mis en place permettent-ils un développement réel et pérenne des coopératives et quels sont vos critères de sélection des projets financés ?

Lors d'un investissement, nous avons imaginé un dispositif de réinvestissement de l'entreprise accompagnée dans le fonds quand elle aura atteint sa rentabilité, ce qui fait de CoopVenture une société d'investissement « patiente ». Le réinvestissement permet en outre de financer d'autres projets, ce qui fait que CoopVenture est également un fond « Evergreen ». L'entreprise commence à réinvestir au bout de 3 à 5 ans, sur une durée de 7 à 10 ans. L'accompagnement de CoopVenture dure ainsi de 10 à 15 ans, pendant laquelle le pacte d'actionnaire s'applique, qui limite fortement la revente des parts du fonds ou des fondateurs à des tiers.

Pour être éligible à l'investissement, l'entreprise, dont le plan d'affaires doit être centré sur l'économie numérique, doit démontrer sa capacité à réinvestir dans CoopVenture quand sa rentabilité est atteinte.

Par ailleurs, pour permettre aux sociétés financées de se développer, CoopVenture est couplé à un accélérateur. Il a pour mission d'accompagner l'entreprise avant et après l'intervention en investissement et offre également des formations répondant aux besoins de la start-up pour en assurer la pérennité.

## Dans quelle mesure la norme des investissements (principalement à court terme et fondé sur une forte rentabilité financière) doit-elle être remise en cause ?

Le modèle actuel des fonds rend la revente d'une entreprise presque obligatoire à moyen terme. Pourtant, la plupart des entrepreneurs du numérique ne souhaitent pas avoir à revendre leur entreprise, ni en perdre le contrôle. Et cela représente un risque de pertes de savoir-faire et d'emplois pour le territoire. Mais il n'existe pas à ce jour d'alternative dans notre économie. Jusqu'à présent le mouvement des Scop ne disposait pas non plus d'outils pour financer ce type de projets et couvrir les taux d'échec élevés. C'est pour répondre à ce besoin existant que la société d'investissement CoopVenture a été créé.

## Quels leviers identifiez-vous pour faire de l'investissement un outil de transformation de l'entreprise au service d'une transition de notre modèle économique, social et environnemental ?

Le modèle même du fonds ne rend éligibles que les

entreprises souhaitant développer un modèle économique et social basé sur le partage de la richesse, la formation, la création de valeur sur le territoire et le maintien de l'emploi sur le territoire. Les coopératives (Scop ou Scic) bien sûr mais pas seulement : toute entreprise dite « éthique » qui partage et applique au quotidien les valeurs coopératives. Ainsi CoopVenture devrait aussi attirer les entrepreneurs du numérique soucieux de relever les défis sociaux et écologiques de manière responsable.



## Pourriez-vous aussi nous dire quels sont vos facteurs de réussite ?

Nos facteurs de réussite sont avant tout la capacité à accompagner un type d'entreprise qui ne trouvait pas de solution de financement jusqu'alors, quand bien même elle créait des emplois, apportait une solution à son écosystème et contribuait à la valorisation de son territoire.

“ CoopVenture répond à un réel besoin d'entrepreneurs du numérique qui ne souhaitent pas avoir à revendre leur entreprise, ni en perdre le contrôle. ”

## Quelles sont vos perspectives d'évolutions ?

La phase pilote de CoopVenture est amorcée depuis février 2021 avec une dotation de 4,425 millions d'euros dédiée à 80 % à la région Auvergne-Rhône-Alpes, terreau de l'industrie du numérique. Nos perspectives d'évolution sont basées d'une part sur l'augmentation des fonds disponibles pour atteindre rapidement 16 millions d'euros, et d'autre part sur le déploiement du dispositif sur le territoire national pour permettre au maximum de start-up du numérique de se transformer en Scop et Scic.

# Cesare Vitali

RESPONSABLE ISR CHEZ ECOFI



## BIOGRAPHIE

Cesare Vitali a débuté ses études supérieures à l'Université Bocconi de Milan où il a obtenu un master 1 en management et un master 2 en RSE et Gestion des Entreprises Sociales et Solidaires. Après deux stages en Italie dans une ONG et dans un centre de recherche sur la finance responsable, il a intégré le Groupe Banca Popolare Etica, banque dédiée à l'ESS comme analyste ESG puis en tant que responsable RSE. Cesare est analyste financier certifié au niveau européen (Certified European Financial Analyst - CEFA). Il a également effectué un cours de spécialisation sur la RSE à l'institut ALTIS, Graduate School Business & Society, de Milan. Il est aujourd'hui responsable ISR au sein d'Ecofi.

## ECOFI

Les chiffres clés

**70**  
FONDS

DATE DE CRÉATION :  
**1972**

**62**  
COLLABORATEURS

**7,4**  
MILLIARDS D'EUROS  
D'ENCOURS SOUS GESTION  
(AU 31 DÉCEMBRE 2021)

**100%**  
ISR\*  
SELON LA MÉTHODOLOGIE D'ECOFI  
(HORS CERTAINS FONDS INDEXÉS ET  
FONDS À GESTION DÉLÉGUÉE).

**12**  
OPC  
ONT OBTENU  
LE LABEL ISR D'ETAT

## PRÉSENTATION

ECOFI est un pionnier et un acteur majeur de la finance engagée, avec une gestion 100% ISR pour sa gamme de fonds ouverts(\*), et une expertise dans les fonds solidaires, avec plus de 80 entreprises financées. ECOFI a affirmé sa raison d'être et a été la première société de gestion française à prendre le statut d'Entreprise à mission.

## Comment ECOFI participe-t-elle à la sensibilisation autour des enjeux ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) ?

Depuis 1983 (création du premier fonds de partage en Europe, toujours géré par Ecofi), les engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance d'Ecofi n'ont cessé de se renforcer : lancement de fonds ISR et de fonds solidaires dès le début des années 2000, renforcement continu des exigences ESG...

Nous publions en transparence notre processus ISR et nos engagements, dans nos documents commerciaux, reportings, réglementaires... A travers des vidéos, des podcasts, des webinaires, et la sortie de notre nouveau site internet nous décryptons les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

## Quels sont les principes fondamentaux de votre politique de vote ?

“ Le vote des actionnaires en assemblée générale et le dialogue avec les entreprises sont essentiels afin de les encourager à progresser dans la prise en compte des enjeux ESG de leur activité. ”

Nous pratiquons un vote :

- sans condition de détention d'un seuil minimal du capital ;
- à l'ambition socialement responsable et mis en œuvre par le département éthique pour tous nos OPC ;
- avec un soutien récurrent au dépôt de résolutions externes d'actionnaires.

Avec un fort niveau d'exigence qui s'est traduit en 2021 par une opposition 38%\*\* aux résolutions proposées\*

## À quel degré les performances financières interviennent-elles dans la sélection des entreprises ?

Notre processus ISR – soit l'exclusion et l'analyse des performances extra-financières en matière environnementale, sociale et de gouvernance – est appliqué en amont de l'analyse financière. Les gérants sélectionnent les entreprises dans cet univers filtré en analysant les performances financières.

## Quels leviers identifiez-vous pour faire de l'investissement un outil de transformation de l'entreprise au service d'une transition de notre modèle économique, social et environnemental ?

Nous sommes convaincus que la finance a un rôle central à jouer essentiel pour accompagner les transitions. Avec nos fonds ISR, thématiques de développement durable et solidaires, nous investissons dans les entreprises les plus engagées, dont le modèle économique, social et environnemental est porteur d'un avenir soutenable, et dans une dynamique de progrès. Dans ce cadre, nous pensons que les principaux leviers sont l'engagement actionnarial, notamment à travers des coalitions d'actionnaires

## Pourriez-vous aussi nous dire quels sont vos facteurs de réussite ?

Notre réussite repose sur la continuité et la sincérité de nos engagements, bien identifiés, et qui nous permettent aujourd'hui de bénéficier d'une partie des flux importants qui se dirigent vers les fonds ISR. Par ailleurs nous sommes un des leaders du marché des fonds solidaires, avec une très grande diversité d'ESUS financées (grâce notamment à l'origination du Crédit Coopératif). Ces fonds intéressent aujourd'hui, en plus de l'épargne salariale, l'assurance-vie, pour des raisons tant sociétales que réglementaires

## Quelles sont vos perspectives d'évolutions ?

Notre volonté est de continuer à prendre les devants en restant leader d'opinion. Les transitions qui nous attendent portent nos engagements. Démontrer l'impact positif de nos investissements est désormais un incontournable, avec une vision transversale de l'impact pour toutes nos stratégies : ISR, thématique, solidaire, partage...

\* 100% ISR selon la méthodologie d'ECOFI (hors certains fonds indexés et fonds à gestion déléguée). Parmi ces fonds, 12 OPC ont aussi obtenu le Label ISR d'Etat.

\*\*A comparer avec le taux moyen de votes « contre » des sociétés de gestion françaises qui se situe à 19% w(source : AFG rapport 2020)



# Rafael Quina

RÉFÉRENT DE LA CIGALES «MESA VERDE»

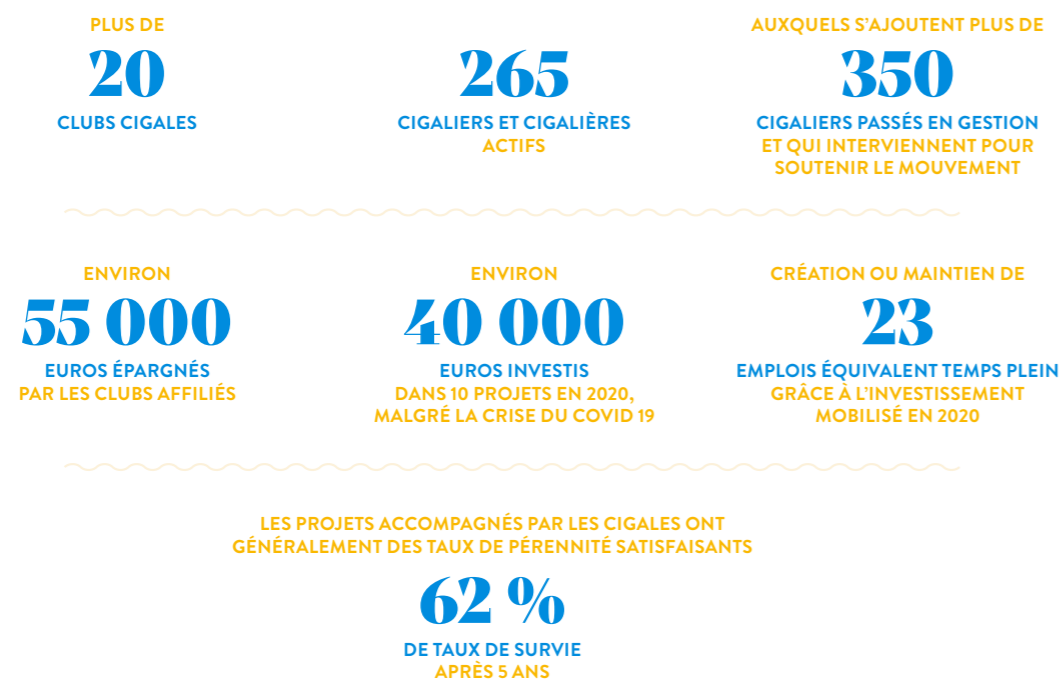


## BIOGRAPHIE

Après un master en école de commerce, il a commencé sa carrière en 2013 chez AXA au sein du département des investissements du groupe à Paris suivi d'une courte période à Tokyo. Il a ensuite rejoint l'agence de notation Fitch Ratings en 2017 à Paris en tant que responsable de l'analyse sur les secteurs bancaires français et portugais. Son engagement au sein des Cigales a commencé en 2017 en créant un club avec des amis. Puis il a proposé sa candidature en tant qu'administrateur de l'association Régionale Ile de France. Depuis 2019, il occupe ainsi les fonctions de co-trésorier au sein de l'AR.

## LE CLUB DES CIGALES

Les chiffres clés en Île-de-France



## PRÉSENTATION

Un club cigales (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire) est une indivision de citoyens qui se réunissent régulièrement pour discuter, échanger et décider de mettre une partie de leur épargne en commun afin d'apporter des capitaux à des projets locaux s'inscrivant pleinement dans une démarche ESS et ayant, très souvent, un caractère local. Il y a en Ile de France une petite vingtaine de clubs Cigales qui comptent en tout un peu plus de 300 adhérents.

Ce mouvement régional s'inscrit dans un mouvement national porté par la Fédération Nationale des Cigales et les autres associations régionales qui regroupent des clubs Cigales d'autres régions. Chaque cigalier contribue périodiquement un certain montant d'épargne qui alimentera les fonds disponibles que le club Cigales pourra mobiliser pour accompagner les projets sélectionnés sur une période de 5 ans.

“

**Le fonctionnement des clubs est très différent d'un club d'investisseurs "classique" - nos clubs, très décentralisés, s'appuient notamment sur des principes démocratiques et la règle «1 personne, 1 voix»**

(classique : au sens capitaliste du terme)

”

## Comment les cigaliers sélectionnent-ils les porteurs de projet ?

Il y a plusieurs étapes et possibilités. Soit les clubs Cigales trouvent par leurs propres moyens/réseaux des projets soit ils participent à des Bourses aux projets qui permettent de rencontrer des porteurs et porteuses de projet. La sélection et décision d'investissement sont laissées à l'appréciation de chaque club (et donc des membres qui le composent). Les critères d'investissement peuvent donc varier d'un club à un autre mais obéissent très souvent à des principes de gestion «en bon père de famille» (s'appuyant sur des analyses et l'étude d'un plan d'affaire et plan financier ainsi que des échanges directs avec les porteurs de projet). Les projets accompagnés s'inscrivent toujours dans une démarche ESS mais sont très variés et peuvent aller de l'épicerie bio à la garde d'enfants, en passant par la fromagerie, une boulangerie, des centres culturels/tiers lieux ou des librairies. Il y a souvent une fibre sociale portée par de nombreux clubs cigales qui sont sensibles aux thématiques liées à la création de l'emploi, la lutte contre les inégalités (économiques, sociales, démographiques) et la soutenabilité des modèles d'affaires.

## Comment évaluer l'influence de votre investissement dans une entreprise ?

Les investissements réalisés par les clubs cigales sont généralement de petits montants (en moyenne entre 1000 et 2000 euros investis par projet/par club), l'objet n'étant pas de prendre une participation majoritaire ni une minorité de blocage. Les clubs cigales sont plutôt des accompagnants pour les projets, sur le volet financier certes, mais également sur le volet humain. Les clubs tentent d'apporter leur soutien aux porteurs et porteuses de projet via des conseils, des remises en question, des mises en relation.

L'objectif des clubs n'est pas de maximiser le rendement de nos investissements mais plutôt de préserver le capital et aider au développement de projets porteurs de sens et de valeurs en cohérence avec celles du mouvement citoyen et démocratique.

## Quelles sont les contreparties ?

De façon tout à fait différente aux pratiques communes de fonds d'investissement en capital risque, les clubs cigales exigent au final assez peu de contreparties. Nous n'exigeons pas un «retour sur investissement» cible. Nous nous concentrons sur le maintien d'un dialogue avec les porteurs et porteuses de projet et cela passe par le partage d'informations, de bonnes pratiques et des rencontres régulières sans intrusion dans le quotidien des projets.

## Quels leviers identifiez-vous pour faire de l'investissement un outil de transformation de l'entreprise au service d'une transition de notre modèle économique, social et environnemental ?

L'investissement, aussi minimal soit-il, peut permettre de débloquer des projets à l'état d'amorce et ainsi contribuer à sécuriser des plans de financements ou bien rassurer quelque peu des acteurs bancaires. Par leur ADN, les cigaliers sont des investisseurs engagés et impliqués dans les projets accompagnés. En ce sens, nous mettons à disposition des projets nos compétences individuelles et notre intelligence collective afin de contribuer à leur développement. Cette mise au service de compétences nous paraît essentielle afin de parvenir à une transition écologique, sociale et économique plus juste et durable...Même si cela passe par l'accompagnement de petits projets en priorités, il s'agit de petits pas qui vont dans la bonne direction.



## Leviers identifiés

## Présentation des leviers identifiés

### 1# Faire évoluer nos systèmes de pensée pour changer les attentes et le paradigme de l'investissement:

- Réintégrer dans notre système de pensée général une autre façon de concevoir le contrat social qui unit les deux parties lors d'un investissement. L'une accepte des rendements financiers moins élevés et une projection sur le long terme, tandis que l'autre garantit une transparence de l'utilisation de cet argent et une finalité qui soit entièrement ou partiellement sociale ou environnementale.
- Intégrer dans la notion de risque et de coût, les externalités écologiques, sociales et économiques à l'image de la dépollution, du traitement des déchets, ou de la relocalisation d'activités.
- Faire avancer la recherche sur la comptabilité sociale et environnementale, pour quantifier et évaluer une solvabilité écologique et durable de la même façon que la solvabilité financière.
- Propositions de la Convention citoyenne pour le climat : ajouter un bilan carbone dans le bilan comptable de toutes les structures qui doivent produire un bilan dont les conséquences sont un bonus pour les entreprises ayant une évolution positive et un conditionnement des aides publiques à l'évolution positive du bilan gaz à effet de serre.

## 2# Réguler l'investissement:

- Stabiliser une taxonomie des investissements responsables reprenant les enjeux de responsabilité et de durabilité et incluant un regard sur les leviers internes de l'entreprise, fondé sur les spécificités des modèles de l'ESS (gouvernance partagée, encadrement de la lucrativité, etc.).

## 3# Essiser l'économie par l'investissement:

- Créer un fonds public privé de conversion pour accompagner la transition de l'activité ou des statuts d'une entreprise qui le souhaite vers l'Économie Sociale et Solidaire via un appui en investissement et en ingénierie (reprise sur cession, transformation interne, etc.).
- Améliorer le financement de l'accompagnement dans toutes ses composantes (amorçage, changement d'échelle, innovation), et notamment via un dispositif public de l'appui à la création d'entreprise et surtout assurer le lien entre ces différentes étapes pour inciter et garantir pérennité des projets.
- Transformer en financement de l'ESS une partie des montants appréhendés auprès des organisations criminelles et des fonds en déshérence dans les banques et compagnies d'assurance qui deviennent la propriété de l'État.

## 4# Renforcer la finance solidaire:

- Créer un label européen de la finance solidaire.
- Augmenter les investissements solidaires en remontant le taux de solidarité des fonds 90/10 et en consacrant une partie plus importante des encours du livret LDDS au financement des transitions.
- Sensibiliser et former les professionnels du secteur bancaire aux outils de la finance durable et à impact social pour leur permettre à leur tour de les proposer à leurs clients.

## 5# Exclure les activités inacceptables parce que trop coûteuses pour la société (socialement, économiquement, ou environnementalement):

- Nous souhaitons que l'État publie une liste de produits financiers soutenant des activités polluantes et socialement inacceptables sur le territoire national ou étranger. Les investissements publics les excluront de leur périmètre et cela donnera de la transparence aux citoyens et aux investisseurs dans leurs choix.
- Systématiser les clauses environnementales dans les marchés et inclure dans les clauses sociales les conditions de travail.
- Nous invitons à la création d'une coalition française de gestionnaires d'actifs de l'ESS afin de co-construire un plan d'exclusion des investissements ayant, selon des critères établis, un impact social et environnemental négatif. Ce club aura pour but de créer une exemplarité inspirante sur les financements effectués par les acteurs de l'ESS.

## 6# Garantir et améliorer la transparence pour les citoyens

- Créer des outils partagés et lisibles susceptibles d'éclairer épargnants et investisseurs sur l'impact des financements accordés.
- Convention citoyenne pour le climat : annualiser le reporting et l'étendre à toutes les organisations (notamment en durcissant celui du secteur financier) et introduire un système de sanction pour non-réalisation en % du chiffre d'affaires.
- Institutionnaliser un mécanisme de contrôle des informations extra-financières de manière annuelle par les Commissaires AC ou à intervalle régulier sur le modèle de la révision coopérative.



## Retrouvez bientôt les autres “ FOCUS D'ESS FRANCE ”



### CRÉDIT PHOTOS

© P13 Etty Fidele • P24 Mael Bolland • P34 Ryan Magsino

### CONCEPTION GRAPHIQUE



The logo for ESS France, featuring the letters 'ess' in a lowercase, rounded font above the word 'France' in a standard sans-serif font, all contained within a white circle.

ess  
France



[www.ess-france.org](http://www.ess-france.org)



[contact@ess-france.org](mailto:contact@ess-france.org)



[@ESS\\_France](https://twitter.com/ESS_France)

Lors du congrès de l'ESS, ESS France a souhaité mettre un focus sur plusieurs défis auxquels nous sommes confrontés. Ces travaux, appuyés sur la conviction d'une ESS comme pilier du modèle démocratique et social Républicain, ont permis de penser de nouveaux horizons de son développement et de ce qu'elle peut apporter pour orienter le progrès dans toutes ses dimensions. Les livrets thématiques sont la traduction de cette volonté de capitalisation des travaux engagés. Ils rendent visible l'expertise et les possibilités offertes par l'ESS et permettent de faire émerger des leviers d'actions afin d'irriguer le débat public en période électorale mais également de fournir des objectifs de long terme, communs à toute l'ESS.